

SECTION SPORTIVE FOOTBALL



COLLEGE NOEL DU FAIL – GUICHEN

3 Avenue du Général De Gaulle

35580 GUICHEN

Tél. : 02.99.57.02.61



OCAS – OFFICE DES SPORTS CANTON DE GUICHEN

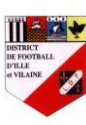
Maison intercommunale – 12 rue Blaise Pascal

35580 GUICHEN



Ce dossier est à retourner avant le 26 juin 2020 au

Collège Noël du Fail – 3 Avenue du Général De Gaulle – 35580 GUICHEN



RENTREE SCOLAIRE 2020

SECTION SPORTIVE FOOTBALL



COLLEGE NOEL DU FAIL

DOSSIER DE CANDIDATURE*

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

***Rentrée scolaire 2020: la sélection des candidats se fait uniquement sur dossier.**



NOM – Prénom de l'élève :
Né(e) le : à
Adresse complète :
.....
Code postal : Commune :
Téléphone : (personnel) (portable)

Situation Scolaire

Niveau d'étude actuel : CM2 6^{ème}

Etablissement Scolaire :

Classe demandée : 6^{ème} 5^{ème}

Langue vivante 1 : ANGLAIS*

****Attention la section sportive n'est pas compatible avec une section bilangue, l'option Latin est possible à compter de la 5^{ème}.***

Régime demandé : Demi-pension Externe

Situation Sportive

Club : N° licence :

Catégorie en 19/20 : U11 U13 1^{ère} année U13 2^{ème} année

Postes généralement occupés :

Educateur :

Tél : Adresse mail :

A Le
Signature Père – Mère – Tuteur – Autre

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Niveau 6^{ème} : les photocopies des évaluations de primaire + avis d'admission en 6^{ème}.
- Niveau 5^{ème} : les photocopies des bulletins scolaires de l'année précédente.
- 1 enveloppe autocollante à l'adresse de la famille.

SELECTIONS

ATTENTION : Rentrée scolaire 2020 : sélection uniquement sur dossier

Date limite de dépôt du dossier : avant le 26 juin 2020

Les candidat(e)s doivent être né(e)s en 2009 et 2008.

Pièces à joindre au dossier :

- copie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football.
- Les coordonnées complètes de l'entraîneur du club auquel adhère le/la candidat(e).

Autorisation parentale :

Je soussigné, M. (Père – Mère – Tuteur)..... autorise(nt) mon fils – ma fille à candidater pour une rentrée en section sportive football à la rentrée 2020.

Date : Signature(s) du ou des parents ou tuteur :

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Qu'est-ce qu'une section sportive ?

Créées par la circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996, la section sportive permet de concilier les études et la pratique d'un sport pendant le temps scolaire.

Labellisée par le Rectorat après étude et acceptation d'un cahier des charges, la Section Sportive regroupe des élèves lors de 2 séances hebdomadaires dans une discipline sportive.

Le 16 septembre 2003 une convention a été signée entre l'Education Nationale et la Fédération Française de Football afin de matérialiser un projet commun à savoir : « *Développer les valeurs de la citoyenneté au sein d'un système d'éducation globale. Sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif, l'entraide, la solidarité et l'autonomie.* »

Comment un élève peut-il intégrer une Section Sportive ?

Chaque établissement organise en fin d'année scolaire (Mai ou Juin) un concours d'admission. Suite aux différents tests élaborés par la F.F.F. (technique et maîtrise du ballon, observation de match...) un classement des meilleurs candidats est établi. Le choix définitif d'accès est déterminé par l'étude du dossier scolaire de l'élève par un Jury présidé par le Chef de l'établissement concerné. En cas de dossier scolaire non satisfaisant, l'élève ne pourra pas intégrer le dispositif et un autre élève moins bien classé au niveau sportif pourra bénéficier d'un rattrapage, validé ou pas par l'étude du dossier scolaire.

Qui s'occupe des élèves pendant les séances de Football ?

C'est un Educateur, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Football, qui prépare et anime les séances adaptées en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

Il est en liaison constante avec un Professeur Coordonnateur qui enseigne dans l'établissement. Il peut être un intervenant extérieur de l'établissement ou bien un des professeurs. Dans tous les cas, il possède un B.E.E.S. Football et est agréé pour ses compétences par le District de Football d'Ille et Vilaine.

Comment cela se passe-t-il au niveau scolaire ?

Les élèves bénéficient d'un aménagement dans leur emploi du temps pour permettre la mise en place des séances hebdomadaires. Le suivi scolaire est omniprésent et l'éducateur connaît la situation de chaque élève. En fonction d'éventuelles difficultés scolaires, la priorité est donnée aux études. Les séances sportives peuvent être remplacées par un travail de soutien scolaire si la situation l'exige.

1/2

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Est-ce dangereux pour la Santé de l'élève ?

La Section Sportive est soumise à une réglementation stricte. Afin d'intégrer une Section Sportive, chaque élève ayant réussi le concours d'entrée, doit effectuer une visite médicale chez un Médecin Titulaire d'un C.E.S en Biologie et Médecine du Sport. Celui-ci établira des bilans :

- morphologique et moteur,
- respiratoire,
- cardio-vasculaire comprenant un test d'effort et un électrocardiogramme.

L'alternance entre les séances d'EPS et du Football permet aux élèves de pratiquer quotidiennement une activité sportive avec une charge de travail étudiée.

Quels sont les objectifs d'une Section Sportive Locale ?

La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- de participer à leur éducation citoyenne ;
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement

Un élève qui intègre une S.S.L. deviendra-t-il professionnel dans le football ?

La Section Sportive est une des nombreuses étapes d'accès au Sport de Haut Niveau. Ce n'est pas la vocation première d'une S.S.L. Seul le développement personnel et harmonieux des élèves est prioritaire. Si un élève possède des aptitudes exceptionnelles pour son âge, il existe d'autres structures qui l'accueilleront et lui permettront, peut-être, d'accéder au professionnalisme.

Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter :

M. Fabien PARAGE au 06.33.31.93.08

2/2